



Mariage éclair a l hospital et changement de succession

Par **damiendelabre**, le **01/10/2011** à **20:56**

Bonjour, rnJ ai un probleme moral concernant la succession d un de mes meilleurs amis qui est decédé il y a quelques joursrn il etait atteint d un cancer generalisé qui a commencé par le rein il y a 1 an et qui s est propagé aux poumons , au cervaux ; aux vertebres , a l oeil....rn il s est marié d urgence a l hospital avec la dame , 10 ans plus agée que lui ,qui s occupait de lui et qui était sa voisinne , 4 jours avant de decéder alors qu il a toujours dis a son entourage qu il ne se remarierait plus apres son divorce et que tout ce qu il avait devait revenir a sa demi soeurrn Mon ami etait alité et ne pouvait plus bouger tout seul rnJ ai un message sur mon repondeur telephonique ou il explique il y a 15 jours qu il souhaite que tout aille a sa soeur et qu il avait fait les papiers aupres du notaire dans ce sensrn Lors de la ceremonie la nouvelle veuve a dit que mon ami etait en mauvaise relation avec sa demi soeur et qu elle avait fait un mariage d amour avec mon amirrn ce que je ne pense pas du tout que cela soit le cas rnIl semblerait donc que toute sa succesion qui est assez importante en capital immobilier et en stock car il etait commercant , aille a la nouvelle femme de 4 ou 5 joursrn La femme et la demie soeur ne se sont a peine parler a la ceremonie et elle ne m a jamais dis qu elle s était marié avec mon ami le jour ou les medecins lui ont dit qu il etait condamné et qu il n y avait plus d espoirrn J ai le sentiment que cette dame a manipuler mon ami pour changer le testament au dernier moment car je pense que dans ce cas l ancien testament ne soit plus valable rnJ ai rencontrer pour la premiere fois lors de la ceremonie la demie soeur de mon ami qui était choquée aussi que son frere se soit marié sans l avertir et du comportement distant de la veuvern rnEst il possible de contester le mariage et ainsi le probable changement de testamentrn rnmerci pour votre aide

Par **amajuris**, le **01/10/2011 à 23:06**

bjr,rnce n'est pas un mariage éclair car un mariage doit se faire dans certaines conditions en particulier si le mariage ne peut avoir lieu à la mairie.rndéjà il faut publier les bans.rnen cas d'empêchement grave, le procureur de la République pourra demander à l'officier d'état civil de se déplacer au domicile ou à la résidence de l'une des parties pour célébrer le mariage. La célébration hors de la mairie est mentionnée dans l'acte de mariage.rnDans certains cas, une audition commune des futurs époux peut être demandée par l'officier d'état civil.L'officier de l'état civil peut également, s'il l'estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.rnil est difficile de contester un mariage fait par un officier d'état civil sauf à prouver le non respect de certaines conditions exigées par le code civil en particulier l'absence de consentement.rncdt

Par **mimi493**, le **01/10/2011 à 23:13**

Il est quand même possible d'essayer de mettre en doute la validité du mariage pour vice de consentement si un des deux n'était pas en état de consentir. Il faut prendre un avocat en premier lieurnrn[citation]en cas d'empêchement grave, le procureur de la République pourra demander à l'officier d'état civil de se déplacer au domicile ou à la résidence de l'une des parties pour célébrer le mariage. L[/citation] en cas de possibilité de mort imminente, il n'y a pas besoin de l'autorisation du proc et l'officier d'état-civil peut le faire sous sa seule opinion

Par **corimaa**, le **02/10/2011 à 09:31**

Bonjour, comme vous le précisez, il s'est marié avec "la dame qui s'occupait de lui et qui était sa voisine".rnrnQuand on est gravement malade, et personne de votre famille pour s'occuper de vous, il est un peu normal qu'il ait voulu la remercier pour ce qu'elle a fait pour lui alors qu'elle n'était à la base qu'une simple voisine. Il a sûrement voulu lui rendre ce qu'elle lui avait donné et dont il avait vraiment besoin à ce moment là, une présence et de l'affection...